

Quête d'autonomie en littérature africaine. La carrière littéraire et intellectuelle de Mongo Beti après la „censure officieuse” du *Pauvre Christ de Bomba* par Mgr René Graffin

Auguste Owono-Kouma
École normale supérieure
Université de Yaoundé I, Cameroun
owono.kouma@yahoo.fr



Synergies Brésil n° 10 - 2012 pp. 97-110

Résumé : Dans son article intitulé « *Le Pauvre Christ de Bomba* expliqué !... » paru dans la revue *Peuples noirs/Peuples africains*, n° 19 (janvier-février 1981), Mongo Beti relève qu'en 1956 *Le Pauvre Christ de Bomba* avait été l'objet d'une « censure officieuse » à l'initiative de Mgr René Graffin. Le tout premier archevêque de Yaoundé (Cameroun) avait alors menacé l'unique importateur libanais de livres et de matériel scolaire de la ville de cesser de lui adresser les commandes de fournitures des écoles catholiques de son vaste diocèse s'il ne renonçait pas à commercialiser le roman sus-indiqué, que le prélat considérait comme un « fatras de calomnies communistes ». Au regard de la riche carrière littéraire et intellectuelle de Mongo Beti, l'hypothèse que l'on peut être amené à formuler est que cet écrivain a su déjouer cette première manœuvre et toutes celles qui ont suivi pour parvenir à une certaine autonomie dans sa carrière littéraire et intellectuelle. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment l'écrivain s'y est pris. Quelle est, *a posteriori*, la stratégie qu'il a mise en oeuvre ? La présente communication essaiera de répondre à ces questions après avoir rappelé les causes lointaines et immédiates de la censure du *Pauvre Christ de Bomba* et démonté le mécanisme de la stratégie de cette censure.

Mots-clés : Mongo Beti, quête d'autonomie, censure officieuse, *Le Pauvre Christ de Bomba*, Mgr René Graffin.

Busca de autonomia em literatura africana. A carreira literária e intelectual de Mongo Beti após a “censura oficiosa” do *Pauvre Christ de Bomba* pelo Bispo René Graffin

Resumo : Em seu artigo intitulado « *Le Pauvre Christ de Bomba* explicado !... », publicado na revista *Peuples noirs/Peuples africains*, n° 19 (janeiro-fevereiro de 1981), Mongo Beti revela que, em 1956, *Le Pauvre Christ de Bomba* tinha sido vítima de uma « censura oficiosa » solicitada pelo Bispo René Graffin. O primeiro bispo de Yaoundé (Camarões) tinha então ameaçado o único importador libanês de livros e de material escolar da cidade de deixar de lhe encomendar material das escolas católicas do seu vasto diocese caso não renunciasse ao comércio do romance indicado acima, que o bispo considerava como um « conjunto de calúnias comunistas ». Ao ver a rica carreira literária e intelectual de Mongo Beti, a hipótese que podemos formular é que este escritor soube escapar desta primeira manobra e de todas as que vieram depois, conseguindo uma certa autonomia na sua carreira literária e intelectual. Portanto, a pergunta que surge é: como o escritor conseguiu isso? Qual foi, *a posteriori*, a estratégia que ele usou? O presente artigo procurará responder a estas perguntas após ter lembrado as causas distantes e imediatas da censura do *Pauvre Christ de Bomba* e desmontado o mecanismo da estratégia desta censura.

Palavras-chaves : Mongo Beti, busca de autonomia, censura oficiosa, *Le Pauvre Christ de Bomba*, o Bispo René Graffin

Quest for autonomy in Black African literature. The intellectual and literary career of Mongo Beti after officious banning of *The Poor Christ of Bomba* by His Lordship René Graffin

Abstract: In his article intituled „*Le Pauvre Christ de Bomba* expliqué !... „ published in the review *Peuples noirs/Peuples noirs africains*, n° 19 (january-february 1981), Mongo Beti reveals that *The Poor Christ of Bomba* was victim of an „officious banning“ in 1956 through an initiative of His Lordship René Graffin. The first Archbishop of Yaoundé (Cameroon), threatened the sole Lebanese importer of books and stationary of the town to stop making commands of didactic materials from him for catholic schools of his large diocese, if he did not renounce to the commercialization of the novel mentioned above ; which the prelate considered as „a set of communist slanders“. From a rich intellectual and literary career of Mongo Beti, one can formulate the hypothesis that this writer knew how to elude this manœuvre and all that followed in order to achieve autonomy in his lterary and intellectual career. However, the fundamental question to be asked is how did the writer manage to overcome the manœuvres ? What is the strategy that was put in place by Mongo Beti ? This work will try to answer the questions after stating the direct and distant causes related to the banning of *The Poor Christ of Bomba*, and demonstrate the strategy of the said banning.

Key Words : Mongo Beti, quest for autonomy, officious banning, *The Poor Christ of Bomba*, His Lordship René Graffin.

Dans son article intitulé « *Le Pauvre Christ de Bomba* expliqué !... », Mongo Beti révèle qu'en 1956, son roman, *Le Pauvre Christ de Bomba*¹ a été l'objet d'une "censure officieuse" à l'initiative de Mgr René Graffin. Le tout premier archevêque de Yaoundé, explique-t-il, avait alors menacé l'unique importateur libanais de livres et de matériel scolaire de la ville de cesser de lui adresser les commandes de fournitures des écoles catholiques de son vaste diocèse s'il ne renonçait pas à commercialiser le roman sus-évoqué². Au vu de la riche carrière du célèbre romancier, nous avons été amené à faire le constat que cette censure³, loin de l'avoir freinée ou bloquée, l'a plutôt fécondée et donné une impulsion nouvelle à sa pensée. Comment comprendre ce phénomène ? Comment expliquer et interpréter le fait qu'une entreprise aussi néfaste que la censure ait pu jouer un rôle éminemment positif dans la carrière littéraire et intellectuelle de Mongo Beti ?

En essayant de répondre à cette question, nous aurons dans un premier temps à nous demander pourquoi ce roman a été censuré et dans quelles circonstances. Ensuite, nous chercherons à mettre en évidence la stratégie élaborée par Mgr Graffin. Enfin, nous nous interrogerons sur les retombées de cette censure sur la carrière littéraire et intellectuelle de Mongo Beti. Cette analyse voudrait donc s'intéresser au revers de fortune qu'a enregistré la malheureuse initiative de Mgr Graffin. Ce faisant, elle se propose de montrer comment la censure du *Pauvre Christ de Bomba* a incidemment rendu service au romancier camerounais en particulier et à la littérature négro-africaine en général.

La « censure officieuse » du *Pauvre Christ de Bomba* participe, selon nous, de la constitution, en Afrique au sud du Sahara, des champs littéraires en tant que structures de relations entre les écrivains, les éditeurs, les critiques, les lecteurs, la création, etc. C'est pourquoi elle permettra de mettre en lumière la thèse de Pierre Bourdieu selon laquelle le champ littéraire, qui se caractérise par une recherche d'autonomie, est un « champ de forces agissant sur tous ceux qui y entrent [...] en même temps qu'un champ de luttes de concurrence qui tendent à conserver ou à transformer ce champ de forces » d'une part, et que les prises de position des différents acteurs « ne sont pas le résultat d'une forme quelconque d'accord objectif, mais le produit et l'enjeu d'un conflit permanent » (Bourdieu, 1998 : 381) d'autre part.

1. Les causes de la censure

Il convient de distinguer une cause lointaine, relative à la lutte menée par l'Église catholique contre le communisme et le parti dénommé "Union des Populations du Cameroun" (UPC), et une cause immédiate se rapportant aux éléments de la thématique même du roman.

1.1. L'Église catholique au Cameroun en croisade contre le communisme et l'UPC

Le 10 avril 1955, les Vicaires apostoliques du Cameroun - dont Mgr René Graffin - publient et font lire dans leurs églises une « Lettre commune » (Ngongo, 1982 : 289-292) dans laquelle ils prennent à partie l'idéologie de l'UPC, à savoir le communisme. Après avoir relevé que l'objectif de l'UPC à travers les calomnies dont ils se disent victimes est de faire des Camerounais des matérialistes et des athées - calomnies qui leur servent de prétexte pour éclairer la lanterne de leurs fidèles sur l'indépendance à laquelle aspire le Cameroun - les Vicaires apostoliques invitent les fidèles catholiques à ne pas donner leur adhésion aux partis politiques qui, comme l'UPC, sont opposés aux grandes lois de l'Évangile, eux qui s'appuient sur des doctrines dont les maîtres-mots sont la haine, la violence, la destruction, l'annihilation de l'individu par l'État et/ou le parti.

Afin d'éloigner leurs fidèles du communisme, les Vicaires apostoliques non seulement dressent un bilan négatif de cette idéologie en Chine et au Vietnam (mensonge, haine, violence, expulsions, persécutions sanglantes), mais aussi rappellent sa condamnation dans l'encyclique *Divini Redemptoris* du pape Pie XI. Ils concluent leur lettre par une mise en garde des chrétiens contre les méthodes violentes de l'UPC, l'attitude « hostile et malveillante » de cette formation politique à l'égard de la mission catholique et ses liens avec le communisme athée.

La « Lettre commune » des Vicaires apostoliques du Cameroun constitue ainsi une déclaration de guerre contre le communisme et l'UPC. Il s'agit de combattre cette idéologie dans toutes ses formes⁴ et de traquer ses adeptes et sympathisants réunis autour de Ruben Um Nyobè⁵. Les productions culturelles locales font dès lors l'objet d'une surveillance particulière en cette avant-veille de l'accession du Cameroun à la souveraineté internationale. Dans ce contexte,

Mgr René Graffin qualifiera *Le Pauvre Christ de Bomba* - titre provocateur et énigmatique s'il en est - de « fatras de calomnies communistes » (Beti, 1976 : 124). Au fait, que reproche-t-il à ce roman ?

1.2. *Le Pauvre Christ de Bomba* : éléments de thématique

Après avoir laissé à l'abandon pendant trois ans une partie des chrétiens de la mission catholique de Bomba, à savoir les Tala, le Révérend Père Supérieur (RPS) Drumont prend la décision de retourner parmi eux « pour leur offrir une nouvelle chance de se repentir, de renoncer à leurs vices et de revenir au Christ » (Beti, 1976 : 13). Aussi entreprend-il, dès le lendemain de l'annonce de cette nouvelle, en compagnie du jeune Denis et de Zacharie, respectivement second boy et cuisinier en chef de la mission, une tournée de deux semaines en pays *tala*. Les douze étapes du périple mettront en évidence, en dehors des « vices » des Tala⁶, le discours critique de Mongo Beti contre l'Église et l'évangélisation missionnaire, dont les grandes lignes se rapportent aux contradictions entre l'enseignement et le comportement des missionnaires d'une part, à la complicité des missionnaires avec le pouvoir politique d'autre part.

S'agissant des contradictions entre l'enseignement et le comportement des missionnaires, elles montrent que le RPS fait fi des principes tels que l'amour du prochain, la charité, la justice et l'égalité de tous les hommes devant Dieu. *Le Pauvre Christ de Bomba* permet d'évoquer, entre autres, l'intolérance religieuse du RPS qui présente à ses fidèles le protestantisme comme une « mauvaise religion » (Beti, 1976 : 91) et la mauvaise rémunération des employés de la mission catholique par le RPS. Si Zacharie est « toujours en train de demander une augmentation » (Beti, 1976 : 20-26), le catéchiste d'Evindi quant à lui s'en est retourné dans son hameau parce que le RPS « ne [paie] pas suffisamment » (Beti, 1976 : 69).

La complicité du RPS avec le pouvoir politique est établie sur la base des relations amicales qu'il a nouées avec les chefs traditionnels de Timbo, Ekokot et Kouma (Beti, 1976 : 42, 91-93 et 187), et avec les autorités civiles du ressort territorial dont dépend le pays *tala* comme le fait remarquer le chef d'Evindi à son fils (Beti, 1976 : 79).

Le Pauvre Christ de Bomba critique également la façon dont la pastorale est conduite. Les critiques concernent, par exemple, les images utilisées, la ruse comme technique de recrutement des fidèles et la transmission du message chrétien. Relative à la parabole du bon Pasteur, la critique a d'abord trait au discours à tenir aux évangélisés. Zacharie reproche au RPS de recourir à l'image du bon Pasteur quand il affirme :

« Les gens ne comprennent pas ce que c'est qu'un bon pasteur. Quand un homme possède trois ou quatre chèvres, il ne s'en occupe guère, assuré qu'elles broutent dans le champ du voisin. » (Beti, 1976 : 40)

Elle a ensuite trait à la ruse comme technique de recrutement des fidèles. La technique consiste à miroiter aux femmes le sacrement du mariage pour attirer

les hommes dans les églises. Pensons aux explications que le RPS fournit à M. Vidal au cours d'un entretien qu'ils ont lors de l'étape de Zibi :

« - Oui, ça se passe toujours de cette façon-là, une vraie contagion. Elles [les fiancées] viennent se réfugier ainsi chez nous [à la mission], pour une raison ou pour une autre. Et une fois dans la maison, elles se persuadent peu à peu, les cours de catéchisme aidant, que le seul sacrement rend l'union solide et respectable [...] À son tour, la femme fait comprendre à son époux qu'elle veut bien regagner le foyer, mais à une seule condition : le mariage à l'église. Vous n'ignorez peut-être pas que ce sacrement s'obtient, lui aussi, au moins à une condition : le baptême. » (Beti, 1976 : 140-141).

La transmission du message chrétien est relative au contenu, à la vitesse et à la langue d'évangélisation. S'agissant du contenu du message, la question est de savoir si le christianisme doit être présenté aux Africains à l'état pur ou frelaté. Le RPS milite pour un christianisme pur et M. Vidal pour un christianisme frelaté. M. Vidal s'appuie sur la nécessité qu'il y a pour l'Occident de stopper l'avancée du communisme en Afrique. Et c'est le rôle qui est, selon lui, assigné à l'Église catholique : empêcher les pays africains de tomber dans l'escarcelle communiste. Peu importe donc le contenu. M. Vidal s'adresse à Drumont en ces termes :

« - Et qu'est-ce que vous croyez, mon Père ? Que la propagande communiste épargnera ce pays, peut-être ? Dans ce cas, détrompez-vous. Si nous en croyons les rapports de nos indicateurs, il existe déjà dans les villes des groupements subversifs du genre marxiste-léniniste ou je ne sais plus quoi. Eh bien, à mon sens, la meilleure arme dont nous puissions pourvoir ces gens [les Africains] contre ces idéologies de brigands, c'est encore le christianisme. Et n'oubliez pas que le temps presse, mon Père : tout va extrêmement vite maintenant. Faites-nous un petit christianisme pour Africains, n'importe quoi » (Beti, 1976 : 206).

Ce partisan d'un christianisme africain avait déjà déclaré :

« - [...] Et ce n'était pas un imbécile le Jésus-Christ : il devait bien se douter qu'il y a de par le monde des gens qui avaient des mœurs à eux. Tenez, c'est comme la viande : nous mangeons tous de la viande, Blancs et Noirs ; pourtant, nous ne la mangeons pas à la même sauce, les uns et les autres. Vous comprenez ce que je veux dire ? Pourquoi ne pas faire un christianisme à l'usage des Noirs ? Un christianisme... Je ne sais pas, moi... où la polygamie serait autorisée... où la pureté sexuelle ne figurerait pas en tête du cortège des vertus ? » (Beti, 1976 : 204).

La vitesse de transmission pose le problème du rythme auquel doit se faire l'évangélisation. Faut-il accélérer ou, en revanche, ralentir ? Le RPS et M. Vidal s'opposent aussi sur ce point. Le premier aimerait aller très vite et le second que l'on tienne compte du facteur “temps”, que l'on laisse le temps au temps. Au RPS qui a décidé de rentrer en France parce qu'il reconnaît avoir échoué, le jeune administrateur des colonies dit :

« - Mais n'exagérez-vous pas les difficultés à la mesure des espoirs que vous avez nourris ? Vous voudriez que ces pauvres gens aient assimilé le christianisme en moins d'un demi-siècle : n'est-ce pas trop leur demander ? Voyez ce que ça a pu durer chez

nous. Hein, ça a duré longtemps chez nous, il ne faut pas l'oublier : les persécutions, les invasions barbares, les ...les... » (Beti, 1976 : 203).

Les populations africaines à évangéliser ne connaissent pas les langues des évangélistes européens. Ces derniers doivent donc apprendre les langues africaines pour pouvoir communiquer. Et la chose n'est visiblement pas aisée pour le RPS qui s'y est essayé, mais qui « s'exprime de telle sorte que les gens affirment ne le comprendre que le lendemain, après avoir réfléchi toute la nuit sur ce qu'il a dit la veille. » (Beti, 1976 : 17)

La *sixa*, une des structures annexes de la mission catholique de Bomba, fait aussi l'objet d'une critique virulente. Aux yeux de Mongo Beti, cette institution symbolise l'asservissement de la femme africaine du fait de son exploitation abusive dans le cadre des travaux de construction des églises (Beti, 1976 : 27), mais aussi représente le stade achevé de l'organisation de la prostitution et du proxénétisme⁷.

Au regard de cette brève présentation des causes de la censure du *Pauvre Christ de Bomba*, cette œuvre romanesque apparaît tout à fait indiquée pour être dans la ligne de mire de la hiérarchie catholique du Cameroun, son anticléricalisme⁸ ne faisant l'ombre d'aucun doute. Reste maintenant à voir comment s'y est pris l'archevêque de Yaoundé⁹.

2. La stratégie censoriale de Mgr René Graffin

Mongo Beti écrit dans son article :

« Mgr Graffin, qui était alors l'archevêque de Yaoundé, un Lillois dont j'ai tracé le portrait ailleurs, fit comparaître devant lui l'unique importateur de livres et de matériel scolaire de la ville, à l'enseigne du "Messenger" et lui déclara en substance : "Réfléchissez bien à ceci : nos écoles l'emportent de très loin en nombre et nous instruisons la plus forte proportion d'enfants scolarisés. Qu'arriverait-il si nous cessions de nous adresser à vous pour nos fournitures ? C'est une éventualité qui peut se produire, à moins que vous renonciez à vendre *Le Pauvre Christ de Bomba* ; car, on m'a rapporté que vous aviez mis en vitrine ce fatras de calomnies communistes... » » (Beti, 1981 : 124).

Ce passage permet de relever au moins deux éléments dans la stratégie de Mgr Graffin : l'instance saisie et le caractère officieux de cette saisine.

2.1. L'instance saisie

L'instance peut se définir comme un « rouage institutionnel remplissant une fonction dans l'élaboration, la définition ou la légitimation d'une œuvre »¹⁰. L'instance que saisit Mgr Graffin est l'importateur libanais de livres de Yaoundé, c'est-à-dire le libraire considéré à la fois comme « agent de diffusion du livre » et « médiateur entre les maisons d'édition et les auteurs d'une part et les lecteurs de l'autre » (Dubois, 2005 : 140). Ayant lui-même flirté avec l'écriture dans le cadre de ses travaux de linguistique (Graffin, Pichon, 1930), Mgr René

Graffin sait qu'en proférant des menaces contre le libraire *Le Pauvre Christ de Bomba* ne peut ni circuler ni être vendu - l'usage de la photocopie n'étant pas encore vulgarisé à l'époque comme de nos jours. Il sait aussi que le livre est un « objet commercial »¹¹ et le libraire un commerçant. Voilà pourquoi Mongo Beti estime que Mgr Graffin a eu recours à la « tactique oblique du chantage » (Beti, 1976: 124). Cela revient à dire que l'archevêque de Yaoundé a mis le libraire libanais devant un dilemme : vendre à l'élite quelques exemplaires du *Pauvre Christ de Bomba* sur une longue période et rester pauvre, ou gagner gros à la rentrée en vendant les livres et fournitures scolaires à plusieurs milliers d'élèves des établissements confessionnels. Mgr Graffin invite de ce fait le libraire à choisir entre la contingence et la permanence, la concurrence et le monopole, la pauvreté et la richesse. La censure opère donc ici par l'économique (Dubois, 2005 : 125).

2.2. Le caractère officieux de la saisine

La censure du *Pauvre Christ de Bomba*, nous dit Mongo Beti, a été officieuse. En effet, Mgr René Graffin a fait comparaître le libraire libanais devant lui. Selon Charles-Lucien Bouaka, cette comparution a lieu à l'évêché¹² qui est non pas un lieu de service public, mais une résidence. En recevant ainsi le libraire dans un cadre strictement privé, l'Ordinaire du lieu n'a pas voulu que l'affaire s'ébruite. C'est pourquoi Mgr Graffin n'a pas pris de circulaire, de communiqué ou de note de service, qu'il aurait pu au reste faire paraître dans les colonnes des journaux catholiques de son diocèse que sont “L'Effort camerounais” et “Nleb Bekristen”¹³. Il est tout à fait significatif à cet égard de noter qu'aucune mention de cette censure n'est faite ni dans *Histoire des forces religieuses au Cameroun...* de Louis-Paul Ngongo¹⁴ ni dans *La Geste des spiritains...* de Jean Criaud, alors même que ces ouvrages citent *Le Pauvre Christ de Bomba* en bibliographie et/ou dans l'index.

Mgr Graffin avait voulu éviter deux problèmes en particulier : d'abord que l'affaire s'ébruitant, elle ne ternisse davantage l'image de l'Église catholique déjà écornée par la « Lettre commune » des Vicaires apostoliques ; ensuite que le roman ne bénéficie d'une large publicité du fait de la proscription dont il allait être frappé. Denis Diderot nous apprend que plus la proscription « est sévère, plus elle hausse le prix du livre, plus elle excite la curiosité de le lire, plus il est acheté, plus il est lu »¹⁵. L'expulsion en 1960 de l'importateur libanais du Cameroun montre à suffisance que ce dernier n'a pas cédé au chantage de Mgr Graffin. Elle ne signifie pas pour autant qu'avant cette date l'idée de censure du *Pauvre Christ de Bomba* ait été abandonnée. Bien au contraire. On peut seulement se féliciter de ce que cette censure n'a pas agi comme un « épouvantail », pas plus qu'elle n'a pu, au regard de la production littéraire et intellectuelle de Mongo Beti, exercer des « blocages à la source »¹⁶ de l'écriture du romancier.

3. Les retombées de la censure

Les répercussions de la censure du *Pauvre Christ de Bomba* s'observent au plan de la carrière littéraire de Mongo Beti et à celui de l'institution de la littérature.

3.1. Au plan de la création littéraire : la survivance de l'anticléricisme

Le Pauvre Christ de Bomba, nous l'avons dit plus haut, aura été censuré à cause de son anticléricisme. Mais cette doctrine, le lecteur la retrouve dans les romans qui ont suivi¹⁷ et où ont été enrichis les thèmes amorcés dans l'œuvre romanesque indexée. Ainsi, dans le cadre des contradictions entre l'enseignement et le comportement des missionnaires, et au-delà de l'intolérance religieuse qui réapparaît dans *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle* à travers le personnage du R.P. Van den Rietter, supérieur de la mission d'Ekoumdoum, qui supporte mal la présence du pasteur Ericsson (Beti, 1979 : 200) ; et de la mauvaise rémunération des employés de la mission catholique qui revient dans *La Revanche de Guillaume Ismaël Dzewatama* à travers le personnage de Marie-Pierre Letellier, professeur au collège Christ-Roi (Beti, 1984 : 15), on voit traité, pour la première fois, le thème de la chasteté des missionnaires à travers les personnages du catéchiste Ezoum et du Frère Joseph Schloegel (Beti, 1958), de Mgr Ernest (Beti, 1982), de la Révérende Sœur Dorothee (Beti, 1984) et de l'abbé Batané (Beti, 2000).

La complicité des missionnaires avec le pouvoir politique, tant traditionnel que moderne, resurgit dans les relations entre le R.P. Le Guen et Essomba Mendouga, le chef des Essazam (Beti, 1958), entre les missionnaires d'Ekoumdoum, à savoir le R.P. Van den Rietter et le Frère Nicolas, et le chef de la cité d'Ekoumdoum Mor-Bita et son fils Zoabekwé (Beti, 1979) ; et entre Mgr Ernest et le gouvernement (Beti, 1982)¹⁸.

La critique de la façon dont la pastorale est menée, elle aussi, se poursuit notamment avec les techniques de plus en plus variées de recrutement des fidèles dans *Remember Ruben* et *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle*, et avec la transmission du message chrétien dans ses aspects « vitesse » et « langue d'évangélisation » (Beti, 1958 et 1974a)¹⁹.

En dehors de la *sixa*²⁰ qui revient dans *Le Roi miraculé*, une autre structure annexe de la mission, à savoir l'école catholique, est critiquée pour ce qui est des frais de scolarité exorbitants (Beti, 1974b : 89-90), des effectifs pléthoriques (Beti, 1982 : 140) et des programmes scolaires centrés sur le catéchisme, la couture et la cuisine (Beti, 1957 : 52 et 1974a : 130) et sur la grammaire française (Beti, 1976 : 130)²¹.

En maintenant de la sorte le cap sur l'anticléricisme dans les œuvres romanesques qui ont suivi *Le Pauvre Christ de Bomba*, Mongo Beti a compris qu'il tenait par le bon bout l'Église catholique romaine, l'une des institutions ayant le plus participé à l'exploitation de l'Afrique et des Africains. En cela, le romancier s'est montré fidèle au dicton de son terroir qui conseille à la personne chargée de ligoter le petit du porc de ne pas se laisser attendrir par les gémissements que pousse l'animal ; il lui faut serrer toujours plus fort, car c'est alors que le porcelet est le mieux ligoté²². L'anticléricisme du *Pauvre Christ de Bomba* ayant amené l'Église catholique romaine à accuser le coup, Mongo Beti a estimé de son devoir d'inscrire dans la même dynamique les institutions littéraires à mettre sur pied et la pensée à élaborer.

3.2. Au plan de l'institution de la littérature : la quête de l'autonomie

Après s'être demandé pourquoi il ne peut pas écrire librement et dans le bonheur à l'instar des écrivains français, Mongo Beti répond que c'est parce qu'il est un « écrivain africain ». Aussi se donne-t-il comme « mission historique » de « préparer la voie aux écrivains africains [ses] successeurs, afin qu'ils puissent, eux, écrire librement et dans le bonheur »²³. Cette mission historique consiste, pour Mongo Beti, à se libérer et à libérer ses confrères de la censure, de la saisie et de l'interdiction de leurs livres, l'édition française étant « extrêmement politisée » et pratiquant « énormément la censure » comme au reste la haute société française dans son ensemble²⁴. À la suite du sort du *Pauvre Christ de Bomba* que les « colonialistes n'ont jamais digéré » et qui « demeure la cible des attaques des catholiques archaïques aujourd'hui encore, faute d'avoir réussi à l'enterrer par la censure »²⁵, et de l'interdiction en 1972 de *Main basse sur le Cameroun...*, Mongo Beti, pour réaliser son programme, crée une revue, une maison d'édition et, plus tard, une librairie. Pour le romancier, il s'agit de se mettre définitivement à l'abri des manœuvres des René Graffin à venir.

La revue *Peuples noirs/Peuples africains (PNPA)* naîtra en 1978. Selon Odile Tobner, elle prenait en quelque sorte le relais des ouvrages de Mongo Beti (Volet, Ntonfo, 2010). Guy Ossito Midiohouan justifie la création de *PNPA* par le fait que « dix huit ans après les indépendances, il n'existait aucune revue d'opinion négro-africaine indépendante des idéologies dominantes et des puissances de l'argent ; aucune revue où l'intellectuel progressiste d'Afrique “francophone” pût s'exprimer en toute liberté, *sans peur et sans censure*. »²⁶ *PNPA* publiera divers articles touchant à tous les domaines des sciences humaines ainsi que des nouvelles, des poèmes et quelques romans (en feuilletons), des interviews et des commentaires à chaud de l'actualité.

Pour garantir l'indépendance de la revue, Mongo Beti décide non seulement de ne jamais solliciter de financements extérieurs, c'est-à-dire de ne fonctionner qu'avec ses recettes ainsi qu'avec les bulletins d'abonnement (Nganang, 1997), mais aussi de fonder une maison d'édition : les Éditions des peuples noirs. L'on sait, par exemple, que le manuscrit de *Main basse sur le Cameroun...* aura été refusé par Buchet/Chastel, Robert Laffont et Le Seuil (Kom, 2002 : 83). Et l'indépendance de la revue s'étendra à la maison d'édition. Mongo Beti déclare : « J'ai moi-même publié *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle* en 1979, dans le cadre de la petite maison qui éditait la revue. C'était pour dire les choses qui ne pouvaient être dites ailleurs. Et tant que j'avais cette tribune-là, je n'ai proposé ma production littéraire à personne » (Kom, 2002 : 87).

Enfin, la Librairie des peuples noirs vit le jour en 1994 à Yaoundé au lendemain du retour de Mongo Beti au Cameroun. Au-delà de l'objectif de rapprocher le livre du lecteur camerounais ou africain de manière plus générale et de lutter ainsi contre l'analphabétisme, la librairie obéit à la recherche de l'autonomie de l'écrivain africain qui ne verra plus ses livres saisis et/ou interdits. Nul doute aussi que ce projet a pris corps dès 1956 avec les déboires du libraire libanais expulsé du Cameroun pour avoir commercialisé *Le Pauvre Christ de Bomba*.

La quête de la liberté qui avait présidé à la création de la revue *PNPA*, des Éditions et de la Librairie des peuples noirs aurait été un processus inachevé si elle ne s'était pas accompagnée également de la décolonisation de la critique littéraire africaine²⁷, otage, selon Mongo Beti, des lobbies coloniaux et néo-coloniaux. Question de ne pas laisser à leur merci l'interprétation des œuvres.

3.3. Au plan intellectuel : la révolution africaine comme objectif

A. B. (initiales de Alexandre Biyidi, le futur Mongo Beti) était déjà connu pour sa critique du premier roman de Laye Camara²⁸. Les commentaires des « critiques improvisés et incompetents » du *Pauvre Christ de Bomba* vont donner à Mongo Beti l'occasion de devenir le critique de son propre roman. Mais le texte de sa critique, qui devait servir de postface à la réédition du roman par "Présence Africaine" en 1976, sous le titre « *Le Pauvre Christ de Bomba* expliqué !... », est refusé par l'éditeur. Mongo Beti se résout à le publier dans la revue *PNPA* à la suite de la « curieuse notice » (Beti, 1981 : 104) de Robert Cornevin et *tutti quanti* sur le roman paru dans le *Dictionnaire des auteurs de langue française* paru chez Garnier, et que le romancier considère comme une « œuvre de sabotage » (Beti, 1981 : 104) et une « tentative d'escamotage » (Beti, 1981 : 105) de la littérature africaine. Dans « *Le Pauvre Christ de Bomba* expliqué !... », Mongo Beti se propose donc de rectifier et/ou de réfuter les critiques de son roman qui proviennent des pouvoirs blancs (coloniaux et néo-coloniaux) et de quelques intellectuels africains domestiqués par le néo-colonialisme. Car pour lui, « il ne suffit pas à un créateur noir de créer, encore doit-il apprendre à défendre et à protéger son œuvre. » (Beti, 1981 : 105).

Dans sa critique du *Pauvre Christ de Bomba*, Mongo Beti explique qu'il est devenu « l'homme à abattre » (Beti, 1981 : 128) des sphères missionnaires et cléricales d'Afrique pour avoir posé dans son second roman deux équations : évangélisation missionnaire = déportation morale des Africains (Beti, 1981 : 120-126) et évangélisation missionnaire = balbutiement du capitalisme sauvage (Beti, 1981 : 126-130). La première équation présente l'évangélisation comme l'auxiliaire de l'asservissement des Africains, et la seconde montre comment la mission catholique a reconstitué instinctivement l'esclavage à travers l'« institution monstrueuse » (Beti, 1981 : 126) de la *sixa* ; il lui a bien fallu trouver une main-d'œuvre gratuite pour construire les églises dans le Sud-Cameroun. Le romancier ne comprend pas pourquoi le monde occidental s'en prend à lui qui se borne seulement à énoncer une vérité dont tout le monde peut faire le constat. Il réalise alors qu'il se trame un complot contre l'Afrique. En se présentant à la fois comme intellectuel, écrivain et porte-parole de l'Afrique, Mongo Beti affirme n'avoir pas l'intention de se soustraire au camp de la révolution africaine où l'a rangé *Le Pauvre Christ de Bomba*. Et selon lui, la critique littéraire africaine dans son ensemble doit se mettre au service de cette cause.

En censurant *Le Pauvre Christ de Bomba*, Mgr René Graffin a voulu nuire²⁹ à la carrière littéraire et intellectuelle de Mongo Beti, qui s'expose par ailleurs à une excommunication³⁰. Mal lui en a pris du fait du revirement qu'a connu sa malheureuse initiative. De ce point de vue, la "censure officieuse" du *Pauvre Christ de Bomba* constitue pour Mongo Beti une véritable chance. Cette action,

néfaste à l'origine, lui aura, en effet, permis non seulement de démasquer très tôt les ennemis de la littérature négro-africaine et de l'Afrique, mais aussi d'envisager les mesures nécessaires pour contrer leurs desseins diaboliques. Lesdites mesures, qui sont allées de la création de quelques institutions littéraires à l'élaboration d'une théorie révolutionnaire, visaient à l'autonomisation des écrivains et des penseurs africains d'une part, et à la libération du continent africain d'autre part. Pour lui, la libération et le développement de l'Afrique sont à ce prix. L'une et l'autre dépendent de l'ingéniosité des créateurs comme de la perspicacité des penseurs africains capables de pouvoir déjouer les pièges sans cesse affinés de la protéiforme idéologie néo-coloniale. Telle est la mission que Mongo Beti assigne à l'intelligentsia africaine d'aujourd'hui et de demain, en espérant qu'elle gère au mieux l'héritage qu'il lui a transmis.

Notes

¹ En abrégé *PCB* dans les références entre parenthèses.

² La démarche de Mgr Graffin se fonde sur certaines dispositions du titre 23 du *Code de droit canonique* de 1917 portant sur la censure préalable des livres et sur leur prohibition. Voir notamment les canons 1384 (§ 1), 1395 (§ 1), 1397 (§ 4), 1399 (n° 3) et 1404 qui stipulent respectivement : « L'Église a le droit d'exiger que ses fidèles ne publient pas de livres avant de les avoir soumis à son examen préalable, et de proscrire pour un juste motif les ouvrages déjà publiés. », « Le droit et le devoir d'interdire les livres pour un juste motif appartiennent non seulement à l'autorité suprême pour toute l'Église, mais aussi aux conciles particuliers et aux Ordinaires des lieux pour leurs sujets. », « Les Ordinaires des lieux, par eux-mêmes, ou s'il est besoin, par des prêtres idoines, doivent surveiller les livres qui sont édités ou vendus sur leur territoire. », « Sont prohibés par le droit même [...] les livres qui font profession d'attaquer la religion (naturelle ou révélée) ou les bonnes mœurs. », « Les vendeurs de livres ne doivent pas vendre, ni prêter, ni conserver des livres traitant "ex professo" de sujets obscènes ; ils ne doivent pas davantage offrir à la vente les autres livres défendus, sans en avoir obtenu permission régulière du Saint-Siège, ni les vendre à quelqu'un, sans qu'ils puissent juger avec prudence qu'ils peuvent être régulièrement demandés par l'acheteur. »

³ Par « censure », on entend au sens général, un « jugement critique » porté sur les œuvres de l'esprit et, au sens spécifique, la « condamnation d'un livre » par une autorité. Dans ce dernier sens, il y a intervention d'un pouvoir, soit par la censure préalable qui peut interdire tout ou partie d'une œuvre avant sa diffusion, soit par la censure punitive une fois l'œuvre rendue publique (emprisonnement, saisie des œuvres, arrêt des représentations théâtrales, confiscation des biens, condamnations à mort, etc.). Voir Marc, A. B. « Censure ». In : Aron, P., Saint-Jacques, D., Viala, A. (2004 : 85). Instrument de contrôle sur les productions culturelles, la censure « fait surtout confiance aux formulations de l'idéologie dominante qui, occupant massivement le terrain culturel, laissent de moins en moins de place à tout message divergent [...] Elle définit, implicitement au moins, les limites du discours recevable en frappant d'interdit certaines formulations ». Cf. Dubois (2005 : 124-125).

⁴ La croisade de l'Église catholique au Cameroun contre le communisme est allée bien au-delà de la "Lettre commune". Elle s'est, entre autres, poursuivie par la publication, en 1957, de l'ouvrage du R. P. Roland Vezeau intitulé : *Communiste ou croyant, il faut choisir*. L'ouvrage qui ne mentionne pas explicitement l'UPC est revêtu du *nihil obstat* du R. P. Pierre Pichon et de l'*imprimatur* de Mgr René Graffin.

⁵ Le secrétaire général de l'UPC signera la réaction de son parti le 22 avril 1955. Cf. « Religion ou colonialisme ? » In : *Le Problème national camerounais*. Présentation et notes de Achille Mbembe. Paris : L'Harmattan, coll. "Racines du présent", 1984, pp. 278-289. Le lecteur pourrait lire à ce sujet notre étude : « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun. Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la "Lettre commune" »

d'avril 1955 ». In : *Histoire et missions chrétiennes*, n° 10. Paris : Karthala, juin 2009, pp. 119-138.

⁶ Pour cet aspect qui ne sera pas développé ici, voir notre ouvrage : *Mongo Beti romancier et l'Église catholique romaine*. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines », 2010 ; notamment le chapitre VII intitulé « Les chrétiens africains : une foi chancelante ».

⁷ Lire l'interrogatoire de Catherine et Marguerite Anaba, deux pensionnaires de la *sixa* ((Beti, 1976 : 217-244).

⁸ Pour une définition de ce concept, voir Rémond (1976 : 3-16).

⁹ Lors de la publication de la "Lettre commune", les co-signataires sont vicaires apostoliques. Mais avec l'érection, le 14 septembre 1955, des vicariats apostoliques en diocèses, ils seront tous élevés au rang d'évêques résidentiels. Par la même occasion, Mgr René Graffin est promu archevêque de Yaoundé.

¹⁰ Comme instances, Dubois (2005 : 122) cite les écoles, salons et revues littéraires, les éditeurs et libraires, les critiques et les académies.

¹¹ Dubois (2005 : 140) écrit par ailleurs à la même page : « Le libraire a plus de raisons de vendre l'ouvrage à succès que d'aider au succès d'un ouvrage. ».

¹² Charles-Lucien Bouaka. *Mongo Beti par le sublime. L'orateur religieux dans l'œuvre romanesque*. Paris : L'Harmattan, 2005, p. 178.

¹³ Vaines auront été, dans ce sens, nos recherches dans les archives de la Centrale diocésaine des œuvres (CDO) de Yaoundé et dans celles du journal catholique "L'Effort camerounais" tant au niveau du siège à Douala qu'à celui de sa représentation de Mvolé (Yaoundé).

¹⁴ Le chapitre XV de cet ouvrage a pour titre « Le réel et l'imaginaire. Les forces religieuses vues à travers le prisme du roman camerounais ».

¹⁵ Denis Diderot. *Lettre sur le commerce* (1767). Cité par M. A. Bernier, p. 86.

¹⁶ Ces expressions sont de Charles Grivel. Cf. Dubois (2005 : 123-124).

¹⁷ Ce sont : *Le Roi miraculé* (RM), *Mission terminée* (MT), *Remember Ruben* (RR), *Perpétue* (P), *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle* (RCP), *Les Deux mères de Guillaume Ismaël Dzewatama...* (DM), *La Revanche de Guillaume Ismaël Dzewatama...* (R), *L'Histoire du fou* (HF), *Trop de soleil tue l'amour* (TSTA) et *Branle-bas en noir et blanc* (BBNB).

¹⁸ Voir A. Owono-Kouma. *Op. cit.*, pp. 270-286.

¹⁹ *Ibidem*, pp. 311-318.

²⁰ *Ibidem*, pp. 318-321.

²¹ *Ibidem*, pp. 321-324.

²² Le diction *beti* s'énonce de la manière suivante : « Evom ya wa wog man ngoe atad ai nkol, e ya wa yem vala ». La traduction française est de nous.

²³ « Écrivain africain, qu'est-ce que c'est ? ». Interview de Mongo Beti accordée à la revue *Europe*, n° 774 (1993). Citée par Djiffack (2000 : 26).

²⁴ Cf. Ambroise Kom. *Mongo Beti parle*. Bayreuth : Bayreuth African Studies, n° 54, 2002, pp. 81 et suiv.

²⁵ *Ibidem*, p. 85. Mongo Beti a dû faire rééditer son roman par "Présence Africaine" parce que Laffont ne voulait plus le commercialiser (p. 81).

²⁶ Cf. « Le devoir de penser : Mongo Beti et la passionnante aventure de *PNPA* ». In : A. Kom. *Remember Mongo Beti*. Bayreuth : Bayreuth African Studies, n° 67, 2003, p. 211. Souligné par nous.

²⁷ Instance de légitimation de l'œuvre littéraire, la critique est définie par Jacques Dubois comme un « discours d'accompagnement », un « métadiscours qui lui apporte la reconnaissance » (Dubois, 2005 : 65, 141).

²⁸ A. B. « *L'Enfant noir* ». In : *Présence Africaine*, n° 16 (1954), pp. 419-422. Voir aussi le commentaire de cette critique de Mongo Beti dans l'interview qu'il a accordée à Anthony Omoghene Biakolo. « Entretien avec Mongo Beti ». In : *PNPA*, n° 10 (juillet-août 1979), pp. 93-96.

²⁹ Selon Louis-Paul Ngongo, Mongo Beti dans ses premiers romans a jaugé les adversaires de son option politique et les a classés « par ordre d'importance - ou de *nocivité* - décroissante ». Dans cet ordre, l'Église catholique occupe la seconde place, après l'administration coloniale et avant les commerçants libano-grecs. *Op. cit.*, p. 231. Souligné par nous.

³⁰ Le *Code de droit canonique* déjà cité dispose en son canon 2318 (§ 2) que « les auteurs et les éditeurs qui font imprimer, sans la permission requise, des livres des saintes Écritures, ou

des notes et commentaires sur ces livres, encourent par le fait même une excommunication non réservée. » S'agissant des sanctions effectivement infligées par le prélat, on se souvient qu'une fois « canoniquement » établie l'obédience communiste de l'UPC, Mgr René Graffin excluait du baptême les enfants des militants et sympathisants de ce parti politique, et interdisait des autres sacrements leurs parents. La sanction n'était levée qu'en cas d'apostasie de ces derniers. Voir André Bovar. *Au tournant de l'indépendance camerounaise*. Paris : L'Harmattan, coll. « Mémoires africaines », 2000, p. 57.

Bibliographie

- Aron, P., Saint-Jacques, D., Viala, A. (Dir.). 2004. *Le Dictionnaire du littéraire*. Paris : PUF.
- Beti, M. 1957. *Mission terminée*. Paris : Buchet/Chastel, livre de poche.
- _____. 1958. *Le Roi miraculé. Chronique des Essazam*. Paris : Buchet/Chastel.
- _____. 1974a. *Perpétue et l'habitude du malheur*. Paris : Buchet/Chastel.
- _____. 1974b. *Remember Ruben*. Paris : Union Générale d'Écritures, 10/18.
- _____. 1976. *Le Pauvre Christ de Bomba*. Paris : Présence Africaine.
- _____. 1979. *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle*. Paris : Éditions des peuples noirs.
- _____. 1981. « *Le Pauvre Christ de Bomba* expliqué !... ». In : *Peuples noirs/Peuples africains*, n° 19, janvier-février 1981, pp. 104-132.
- _____. 1982. *Les Deux mères de Guillaume Ismaël Dzewatama, Futur camionneur*. Paris : Buchet/Chastel.
- _____. 1984. *La Revanche de Guillaume Ismaël Dzewatama*. Paris : Buchet/Chastel.
- _____. 1994. *L'Histoire du fou*. Paris : Julliard.
- _____. 1999. *Trop de soleil tue l'amour*. Paris : Julliard.
- _____. 2000. *Branle-bas en noir et blanc*. Paris : Julliard.
- Biakolo, A. O. 1979. « Entretien avec Mongo Beti ». In : *Peuples Noirs/Peuples Africains*, n° 10, pp. 86-121.
- Bourdieu, P. 1998. *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Nouvelle édition revue et corrigée. Paris : Seuil, coll. "Points" et "Essais".
- Bovar, A. 2000. *Au tournant de l'indépendance camerounaise*. Paris : L'Harmattan, coll. « Mémoires africaines ».
- Criaud, J. 1990. *La Geste des spiritains. Histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*. Préface de Philippe Laburthe-Tolra. [S.l.] : Publications du Centenaire.
- Congrégation du Saint-Esprit. 1967. « Mgr René Graffin (1899-1967) ». In : *Bulletin de la province de France*. N° 144, mai 1967, pp. 307-312.
- Djiffack, A. 2000. *Mongo Beti. La quête de la liberté*. Paris : L'Harmattan, coll. "Espaces littéraires".
- Dubois, J. 2005. *L'Institution de la littérature*. Préface de Jean-Pierre Bertrand. Paris/Bruxelles : Nathan/Labor, coll. "Espace nord".

Graffin, R., Pichon, F. [de la Congrégation du Saint-Esprit]. 1930. *Grammaire ewondo*. Paris : Didot et Cie.

Kom, A. 2002. *Mongo Beti parle*. Bayreuth : Bayreuth African Studies 54.

_____. 2003. *Remember Mongo Beti*. Bayreuth : Bayreuth African Studies 67.

Laverdière, L. 1987. *L'Africain et le missionnaire. L'image du missionnaire dans la littérature africaine d'expression française. Essai de sociologie littéraire*. Montréal : Éditions Bellarmin.

Mouralis, B. 1981. *L'Œuvre de Mongo Beti*. Paris : Éditions Saint-Paul, coll. "Comprendre".

_____. 1983. « La révolte contre le pouvoir colonial et religieux ». In : *Notre Librairie*, n° 68, janvier/avril 1983, consacré à « Approche historique et thématique des littératures africaines », pp. 57-61.

Ngongo, L.-P. 1982. *Histoire des forces religieuses au Cameroun. De la Première Guerre mondiale à l'Indépendance (1916-1955)*. Paris : Karthala, coll. « Hommes et Sociétés ».

Owono-Kouma, A. 2009. « La riposte des leaders de l'U.P.C. aux Vicaires apostoliques du Cameroun. Analyse historico-littéraire de la réaction d'un parti nationaliste camerounais à la "Lettre commune" d'avril 1955 ». In : *Histoire et missions chrétiennes*, n° 10. Paris : Karthala, pp. 119-138.

_____. 2008. *Mongo Beti et la confrontation, Rôle et importance des personnages auxiliaires*. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines ».

_____. 2010. *Mongo Beti romancier et l'Église catholique romaine*. Préface de Mosé Chimoun. Postface de Éloi Messi Metogo. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines ».

Rémond, R. 1976. *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*. Paris : Fayard.

Um Nyobè, R. 1984. *Le Problème national kamerunais*. Présentation et notes par J. A. Mbembe. Paris : L'Harmattan, coll. « Racines du présent ».

Vezeau, R. 1957. *Communiste ou croyant, il faut choisir*. Douala [Cameroun] : Éditions Laiccam.

Volet, J.-M. 2008. « Mongo Beti et la revue *Peuples Noirs-Peuples Africains* ». In : *Interculturel Francophonies*, n° 13. Lecce [Italie] : Alliance Française, juin-juillet 2008, pp. 175-190.

Zoa, A. J. 1957. *Pour un nationalisme chrétien au Cameroun*. Yaoundé : Imprimerie Saint-Paul.

Sitographie

Code de droit canonique. 2010. Disponible sur : www.diaconat.fr/code_de_droit_canonique_de_1917.pdf. Consulté le 07 août 2010.

Nganang, A. P. 1997. « Entretien avec Mongo Beti ». Yaoundé : 25 Octobre 1997. Disponible sur : www.africultures.com/php/index.php. Consulté le 15 février 2010.

Volet, J.-M., Ntonfo, A. 2010. « Rencontre avec Odile Tobner. Quarante ans de lutte et d'action militante avec Mongo Beti ». Disponible sur : www.arts.uwa.edu/mongobeti/tobner2003.htm. Consulté le 15 février 2010.